

Communiqué de presse

Nanterre, le 19 juin 2025

PLAN VELO DEPARTEMENTAL - PARTENARIAT AVEC LA REGION ILE-DE-FRANCE

Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine, et Valérie Péresse, Présidente de la Région Ile-de-France, ont signé la convention concernant le Département des Hauts-de-Seine et la Région Ile-de-France sur la mise en place du Plan vélo départemental le jeudi 19 juin, à l'Hôtel du Département à Nanterre. Ils ont également pu visiter la piste cyclable présente sur la RD914, à Nanterre, dont les travaux de prolongement sont d'ores et déjà en cours, et ouvrira fin 2026.



@CD92 / Willy Labre

Le Plan vélo départemental, mis en place depuis 2022 par le Département des Hauts-de-Seine, est un ambitieux plan d'actions 2021-2028, **prévoyant l'aménagement de 120 kilomètres d'itinéraires cyclables dans les Hauts-de-Seine pour un investissement départemental de 150 millions d'euros.**

Ce plan d'actions, participe ainsi à l'amélioration du cadre de vie altoséquanais, mais également à la mise en œuvre globale du réseau régional VIF : Vélo Ile-de-France. La Région Ile-de-France porte en effet un ambitieux programme de 11 itinéraires de 750 km de réseau VIF, un réseau d'intérêt régional sécurisé et à haute qualité de service pour les Franciliens, dont le Département des Hauts-de-Seine est traversé par la quasi-totalité des lignes de ce réseau.

La Région Ile-de-France s'associe donc à ce plan d'actions, avec un engagement financier régional maximal à hauteur de 75 millions d'euros qui permettra :

- le développement de nouveaux aménagements cyclables
- la résorption de coupures urbains
- la réalisation des sections du VIF sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine

« Le Plan vélo témoigne de la volonté de notre Département d'améliorer le cadre de vie des Hauts-séquanais et de faciliter leurs déplacements du quotidien dans une démarche de développement durable.

C'est un investissement de 150 millions d'euros que nous programmons d'ici la fin de ce mandat, avec l'objectif de créer 120 km de voies cyclables. C'est un plan d'action concret, à la fois ambitieux et réaliste, issu d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre que nous sommes pleinement engagés en faveur d'une transition écologique pragmatique. »

Valérie Pécresse, Présidente de la Région Ile-de-France

« Avec ce partenariat, la Région Île-de-France franchit une nouvelle étape dans sa politique de développement du vélo comme mode de transport à part entière. Nous avons lancé le réseau Vélo Île-de-France (VIF) avec le collectif Vélo Ile-de-France pour structurer une offre cyclable régionale continue, sécurisée et adaptée aux besoins du quotidien. Le Plan vélo départemental des Hauts-de-Seine s'inscrit pleinement dans cette stratégie, en permettant la réalisation concrète d'itinéraires utiles, notamment pour relier les gares, les établissements scolaires et les pôles d'emploi.

Notre objectif est clair : faire du vélo une solution de mobilité du quotidien, accessible à tous, dans tous les territoires, y compris les plus denses et les plus contraints. En soutenant à hauteur de 75 millions d'euros les aménagements cyclables dans les Hauts-de-Seine, la Région affirme sa volonté d'agir de manière résolue pour la transition écologique, la qualité de vie et la santé des Franciliens. Ce plan est le fruit d'un travail de co-construction exemplaire avec le Département, qui démontre que les collectivités peuvent unir leurs forces pour répondre concrètement aux attentes des citoyens en matière de mobilités durables. »



@CD92 / Willy Labre

Le Plan vélo départemental se structure en plusieurs axes :

1. **Développer un réseau cyclable structurant** en réalisant de grands itinéraires départementaux, aménager les axes vers les gares, les collèges et les lycées, résorber les coupures urbaines et naturelles...
2. **Etoffer l'offre de stationnement vélo** en intégrant des stationnements dans les projets d'aménagement de voirie, aux abords des collèges, lycées et gares...

3. **Innover en expérimentant de nouveaux services**, de nouveaux matériaux (permettant par exemple l'infiltration des eaux de ruissellement ou issus de matières recyclées...) et de nouvelles configurations pour éviter les conflits piétons-cyclistes ou voitures-cyclistes.
4. **Concerter avec la mise en place d'un comité vélo départemental**, la poursuite des comités d'itinéraire des trois véloroutes, assurer une concertation en continu lors des projets de requalification de voirie
5. **Faciliter l'usage**, soutenir la création et le développement de points service vélos, développer des haltes repos et des services cyclistes le long des véloroutes du territoire.
6. **Promouvoir le vélo**, sensibiliser à l'usage du vélo.

Déjà réalisé par le Département

- 201,4 km de réseaux cyclable
- 46,1% de routes départementales pourvues d'aménagements cyclables pérennes
- 24,5 km de voirie cyclable réalisés dans le cadre du plan vélo
- 11,6 Km sont en études de détail, 15,7km en passe d'être ou déjà en travaux

A venir

De nouvelles pistes cyclables seront ouvertes dès 2025 :

- Pistes cyclables bilatérales sur la RD 67, avenue Sully Prudhomme entre la RD 986 et l'avenue de la Grande Voie des Vignes
- Pistes cyclables bilatérales entre l'avenue Decquevauvilliers (RD9) à Gennevilliers
- Pistes cyclables bilatérales transitoires entre Paris et la place de la Résistance à Bourg-la-Reine sur la RD 920

D'autres chantiers sont d'ores et déjà en travaux et pour partie finis :

- RD 9/998 entre la rue Dupont et la RD 986 à Villeneuve-la-Garenne
- RD 2 à Clamart entre la rue du Parc et la rue de Meudon

Développement durable : l'Agenda 2030 du Département des Hauts-de-Seine

Afin d'ancrer toujours plus solidement le développement durable et la transition écologique au cœur des politiques publiques qu'il met en œuvre, le Département des Hauts-de-Seine s'est doté d'une stratégie globale sur le modèle de l'Agenda 2030. Cinq enjeux majeurs ont été identifiés concernant le bien-être des habitants, la jeunesse et la citoyenneté, le climat et la biodiversité, l'attractivité du territoire, et l'exemplarité de l'administration départementale. **Le Plan vélo et l'aménagement des mobilités douces au sein du territoire font partie de cet objectif 2030.**

Contacts presse

Département des Hauts-de-Seine

Jean-Philippe COUTURE

07 64 61 77 95 / jcouture@hauts-de-seine.fr

Région Ile-de-France

Amélie Ghersinick

amelie.ghersinick@iledefrance.fr

